

Image not found or type unknown



Hospitalisation à domicile

Par **nethy**, le **17/11/2009** à **17:22**

Bonjour, mon grand-père est depuis deux ans, suite à un AVC, en maison de retraite. Ma grand-mère l'a placé là car elle "ne veut pas que des étrangers viennent chez elle" (pour parler des infirmières en cas d'hospitalisation à domicile). Mon grand-père dépérit dans la maison de retraite alors que s'il était chez lui, il aurait des chances de se remettre. Peut-on obliger ma grand-mère à le prendre chez elle? Faut-il que ce soit mon grand-père qui en fasse la demande ou ses enfants? Je vous remercie par avance pour votre aide. PS: mon grand-père a toute sa tête mais ne peut plus marcher